

ABRÉGÉ STATISTIQUE

Chiffres clés 2021 de la retraite en Auvergne









1- Les retraités résidant en Auvergne

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL	3
LES RETRAITÉS RÉSIDANT EN AUVERGNE SUIVANT LA CAISSE DE LIQUIDATION	4
RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE SELON LA CAISSE DE LIQUIDATION	5
RÉPARTITION PAR ÂGE DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE	6
PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION TOTALE ET DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE	7
RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN AUVERGNE SELON LE SEXE ET LEUR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE	8
MONTANT MENSUEL MOYEN DE LA RETRAITE GLOBALE SERVI AUX RETRAITÉS RÉSIDANT EN AUVERGNE	9

2- Les retraites servies par la CARSAT Auvergne

ÉVOLUTION DEPUIS 2014 DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES	10
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AUVERGNE	11
RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AUVERGNE SELON LA NATURE DU DROIT ET L'ÂGE	12
RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AUVERGNE SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE	13

3- Les nouveaux retraités de la CARSAT Auvergne

5- La retraite complémentaire des travailleurs indépendants	
LA SURCOTE ET DÉCOTE	19
LE DÉPART À LA RETRAITE AVANT L'ÂGE LÉGAL	18
4- Les départs anticipés	
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS ET DE DROITS DÉRIVÉS DE LA CARSAT AUVERGNE SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE	17
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS SELON LA TRANCHE D'ÂGE ET LE SEXE	16
ÉVOLUTION DEPUIS 2014 DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS ET DE DROITS DÉRIVÉS	15
ÉVOLUTION DEPUIS 2014 DU NOMBRE D'ATTRIBUTIONS	14

Quelques définitions

Le réseau d'accueil de l'Assurance retraite en Auvergne



1. Les retraités résidant en Auvergne

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS RÉSIDANT EN AUVERGNE

	Al	lier	Car	ntal	Haute	-Loire	Puy-de	e-Dôme	Auve	ergne
	Effectifs	% Evolution								
2015	86 401	0,5%	34 278	1,2%	51 397	1,2%	135 804	1,3%	307 880	1,1%
2016	87 087	0,8%	34 845	1,7%	52 408	2,0%	137 719	1,4%	312 059	1,4%
2017	87 992	1,0%	35 277	1,2%	53 257	1,6%	139 540	1,3%	316 066	1,3%
2018	88 828	1,0%	35 761	1,4%	54 139	1,7%	141 592	1,5%	320 320	1,3%
2019	89 289	0,5%	36 052	0,8%	54 939	1,5%	143 255	1,2%	323 535	1,0%
2019 ⁽¹⁾	90 548	1,4%	36 869	2,3%	55 817	1,6%	145 219	1,4%	328 453	1,5%
2020	90 961	0,5%	37 264	1,1%	56 398	1,0%	146 674	1,0%	331 297	0,9%
2021	91 542	0,6%	37 487	0,6%	57 203	1,4%	148 106	1,0%	334 338	0,9%

⁽¹⁾ transfert de la protection sociale des travailleurs indépendants au régime général

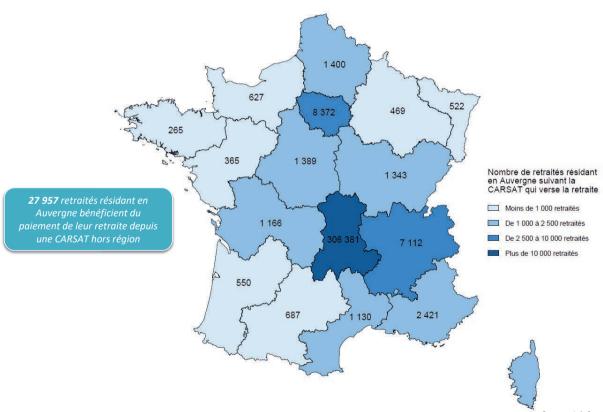
Source SNSP TI - CNAV



La loi de financement de la Sécurité sociale de 2018 a prévu la suppression du régime social des indépendants (RSI) et le transfert de la protection sociale des travailleurs indépendants au régime général. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2020, le régime général est chargé de gérer la liquidation et le paiement des retraites de base et des retraites complémentaires des travailleurs indépendants.



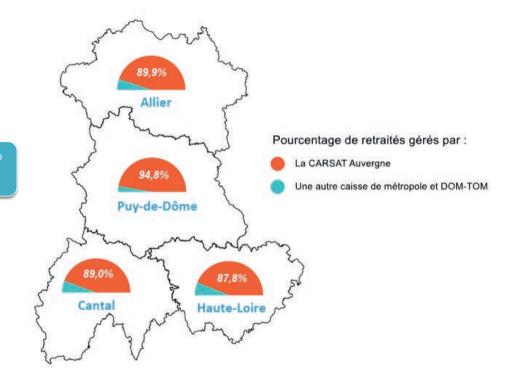
LES RETRAITÉS RÉSIDANT EN RÉGION AUVERGNE SUIVANT LA CARSAT QUI VERSE LA RETRAITE



Source : InfoCentre SNSP TI - CNAV



RÉPARTITION PAR DEPARTEMENT DES RETRAITÉS RÉSIDANT EN AUVERGNE



91,6% des retraités résidant en Auvergne sont gérés par la CARSAT Auvergne



RÉPARTITION PAR ÂGE DES RETRAITÉS RÉSIDANT EN AUVERGNE

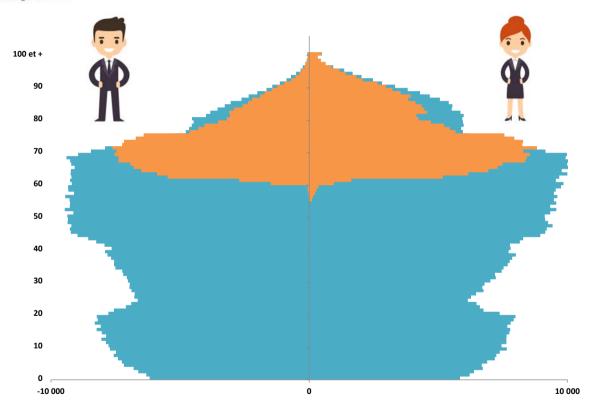
Âges	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
50-54	3	-	5	3	11
55-59	352	149	235	590	1 326
60-64	11 125	4 672	7 927	19 235	42 959
65-69	20 385	8 650	13 296	33 837	76 168
70-74	21 012	8 511	13 155	35 157	77 835
75-79	14 248	5 591	8 435	23 269	51 543
80-84	10 344	4 265	6 270	15 744	36 623
85 ans et +	14 073	5 649	7 880	20 271	47 873
TOTAL	91 542	37 487	57 203	148 106	334 338
% Femmes	57,1%	57,1%	55,3%	55,6%	56,1%

Source SNSP TI - CNAV

86,8% des retraités résidant en Auvergne ont 65 ans et plus



PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION TOTALE ET DES RETRAITÉS RÉSIDANT EN AUVERGNE



Population totale
Retraités du régime général

Sources: INSEE – population au 1er janvier 2019; SNSP TI



RÉPARTITION DES RETRAITÉS EN AUVERGNE SELON LE SEXE ET LEUR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE

						Retraités					
Départen	Département		Hommes			Femmes			Ensemble		
		Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé ⁽²⁾	Total	Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé ⁽²⁾	Total	Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé ⁽²⁾	Total	
	Effectif	38 954	298	39 252	50 144	2 146	52 290	89 098	2 444	91 542	
Allier	En %	43,7%	12,2%	42,9%	56,3%	87,8%	57,1%	100,0%	100,0%	100,0%	
	Âge moy.	73,5	76,5	73,5	75,6	76,5	75,6	74,7	76,5	74,7	
	Effectif	15 844	232	16 076	20 437	974	21 411	36 281	1 206	37 487	
Cantal	En %	43,7%	19,2%	42,9%	56,3%	80,8%	57,1%	100,0%	100,0%	100,0%	
	Âge moy.	73,2	79,0	73,3	75,4	77,8	75,5	74,4	78,1	74,5	
	Effectif	25 374	196	25 570	30 486	1 147	31 633	55 860	1 343	57 203	
Haute-Loire	En %	45,4%	14,6%	44,7%	54,6%	85,4%	55,3%	100,0%	100,0%	100,0%	
	Âge moy.	72,8	78,1	72,9	75,1	75,4	75,1	74,1	75,8	74,1	
	Effectif	65 487	307	65 794	78 937	3 375	82 312	144 424	3 682	148 106	
Puy-de-Dôme	En %	45,3%	8,3%	44,4%	54,7%	91,7%	55,6%	100,0%	100,0%	100,0%	
	Âge moy.	73,0	74,6	73,1	75,1	76,3	75,2	74,2	76,2	74,2	

⁽¹⁾ Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)

Source SNSP TI - CNAV

L'âge moyen des 334 338 retraités résidant dans la région Auvergne payés par les 16 Caisses de métropole et les 4 CGSS est de 74,4 ans, soit 73,2 ans pour les hommes et 75,3 ans pour les femmes

⁽²⁾ Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls



MONTANT MENSUEL MOYEN DE LA RETRAITE GLOBALE SERVI AUX RETRAITÉS RÉSIDANT EN AUVERGNE



Remarque: Les montants moyens ne sont pas totalement représentatifs des ressources complètes des retraités, la plupart d'entre eux bénéficient également:

moyen de la retraite versé par la CARSAT s'élève à **748** €

^{*} d'une ou plusieurs retraites servies par d'autres régimes de base (environ 40% de ces retraités).

^{*} de retraites complémentaires (ARRCO, AGIRC, etc...)



2. Les retraites servies par la CARSAT en Auvergne

ÉVOLUTION DEPUIS 2015 DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES AU 31 DECEMBRE 2021 (ensemble des droits)

Années	Droits directs ⁽²⁾	Droits dérivés ⁽³⁾	Total
2015	311 192	17 215	328 407
2016	316 247	16 869	333 116
2017	320 917	16 174	337 091
2018	324 717	15 544	340 261
2019	329 731	15 182	344 913
2019 ⁽¹⁾	334 581	15 271	349 852
2020	336 376	14 173	350 549
2021	339 161	13 429	352 590

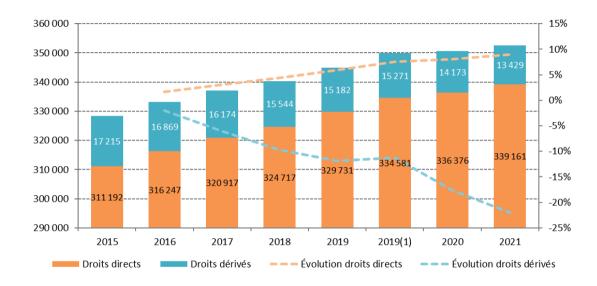
Incluant: Source SNSP TI - CNAV

- (1) Transfert de la protection sociale des travailleurs indépendants au régime général
- (2) Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)
- (3) Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls

Au 31 décembre 2021, le nombre de retraités payés par la CARSAT Auvergne s'élève à 352 590, dont 339 161 issus de droits directs et 13 429 de droits dérivés



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AUVERGNE



En 2021, le nombre de retraités payés par la CARSAT Auvergne a augmenté de 0,6% par rapport à 2019, à savoir +0,8% pour les droits directs et -5,3% pour les droits dérivés

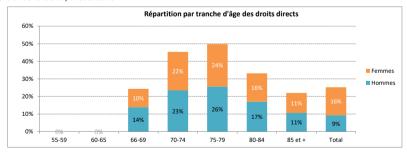


RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AUVERGNE SELON LA NATURE DU DROIT ET L'ÂGE

Cuanna		Hommes			Femmes		Ensemble			
Groupes d'âge	Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé (2)	Total	Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé ⁽²⁾	Total	Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé ⁽²⁾	Total	
50-54	0	0	0	0	13	13	0	13	13	
55-59	84	100	184	35	1 152	1 187	119	1 252	1 371	
60-65	21 673	158	21 831	19 119	1 843	20 962	40 792	2 001	42 793	
66-69	36 598	99	36 697	40 097	1 103	41 200	76 695	1 202	77 897	
70-74	39 982	106	40 088	44 336	1 159	45 495	84 318	1 265	85 583	
75-79	26 572	106	26 678	29 568	1 322	30 890	56 140	1 428	57 568	
80-84	16 544	143	16 687	20 877	1 673	22 550	37 421	1 816	39 237	
85 et +	14 472	356	14 828	29 204	4 096	33 300	43 676	4 452	48 128	
Total	155 925	1 068	156 993	183 236	12 361	195 597	339 161	13 429	352 590	
%	46,0%	8,0%	44,5%	54,0%	92,0%	55,5%	100,0%	100,0%	100,0%	
Âge moyen	73,4	76,8	73,4	75,1	77,1	75,2	74,3	77,1	74,4	

- (1) Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)
- (2) Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls

Source SNSP TI - CNAV



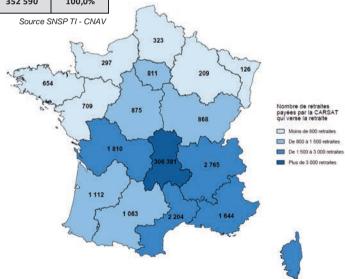
Parmi les 352 590 retraités payés par la CARSAT Auvergne au 31 décembre 2021, 308 413 ont plus de 65 ans, soit 87,5%. L'âge moyen de l'ensemble des retraités est de 74,4 ans : 73,4 ans pour les hommes et 75,2 ans pour les femmes



RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AUVERGNE SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Auvergne	134 299	172 082	306 381	86,9%
Métropole hors Auvergne	6 361	9 109	15 470	4,4%
DOM, TOM et ÉTRANGER	16 333	14 406	30 739	8,7%
Total	156 993	195 597	352 590	100,0%

Parmi les **352 590** retraités payés par la CARSAT Auvergne, **13,1%** résident hors région Auvergne





3. Les nouveaux retraités de la CARSAT Auvergne

ÉVOLUTION DEPUIS 2015 DU NOMBRE D'ATTRIBUTIONS

Année	Droits directs ⁽²⁾	Droit dérivés ⁽³⁾	TOTAL
2015	16 004	4 041	20 045
2016	15 245	4 079	19 324
2017	15 866	4 153	20 019
2018	15 341	3 927	19 268
2019	14 072	3 781	17 853
2020 ⁽¹⁾	15 979	4 479	20 458
2021	14 785	5 311	20 096

⁽¹⁾ transfert de la protection sociale des travailleurs indépendants au régime général

Sources : InfoCentre SNSP + Maori - CNAV

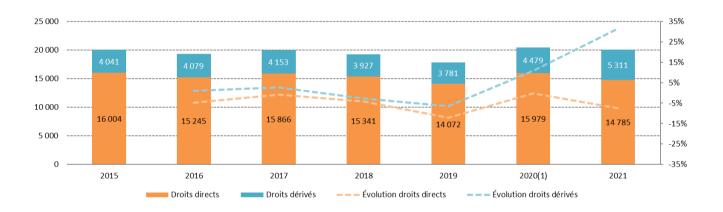
Au 31 décembre 2021, le nombre d'attributions de droits servies par la CARSAT Auvergne a diminué de -1,8% par rapport à 2020. Plus précisément, on dénombre 14 785 droits directs (soit -7,5%) et 5 311 droits dérivés (soit +18,6%)

⁽²⁾ Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)

⁽³⁾ Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls



ÉVOLUTION DEPUIS 2015 DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS ET DE DROITS DÉRIVÉS



Au 31 décembre 2021, le nombre d'attributions de droits servies par la CARSAT Auvergne a diminué de -1,8% par rapport à 2020.

Plus précisément, on dénombre 14 785 droits directs (soit -7,5%) et 5 311 droits dérivés (soit +18,6%)



RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS SELON LA TRANCHE D'ÂGE ET LE SEXE

Âge au point de		Droits directs ^{(:}	1)		Droit dérivés	(2)	Ensemble des droits			
départ	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Moins de 55 ans	-	-	-	0	1	1	0	1	1	
55 - 59	29	15	44	34	350	384	63	365	428	
60 - 64	6 001	6 592	12 593	72	411	483	6 073	7 003	13 076	
65 - 69	706	1 261	1 967	91	585	676	797	1 846	2 643	
70 ans et plus	73	108	181	598	3 163	3 761	671	3 271	3 942	
Total	6 809	7 976	14 785	795	4 516	5 311	7 604	7 604 12 492		
Âge moyen au point de départ	62,2	63,0	62,6	77,3	75,2	75,5	63,8	67,4	66,0	

⁽¹⁾ Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)

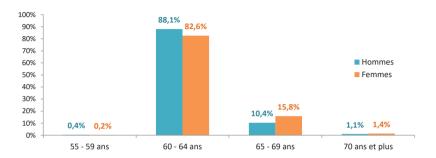
(2) Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls

Sources: InfoCentre SNSP + Maori - CNAV

Avec l'effet réforme de 2013, l'âge moyen des nouveaux retraités de droits directs servis par la CARSAT Auvergne en 2021 est de 62,6 ans



RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS DE LA CARSAT AUVERGNE SELON LE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE ET L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE



Âge moyen

Age moyen

Control

Zoom sur les 60-69 ans

	[Oroits direct	S		Proits dérivé	s	Ensemble des droits		
Âge au point de départ	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
60 ans	2 022	813	2 835	16	76	92	2 038	889	2 927
61 ans	427	285	712	15	82	97	442	367	809
62 ans	2 879	4 516	7 395	18	103	121	2 897	4 619	7 516
63 ans	434	619	1 053	12	78	90	446	697	1 143
64 ans	239	359	598	11	72	83	250	431	681
65 ans	259	364	623	18	80	98	277	444	721
66 ans	270	604	874	17	118	135	287	722	1 009
67 ans	111	197	308	15	112	127	126	309	435
68 ans	44	53	97	23	105	128	67	158	225
69 ans	22	43	65	18	170	188	40	213	253
Total	6 707	7 853	14 560	163	996	1 159	6 870	8 849	15 719

Sources: InfoCentre SNSP + Maori - CNAV



4. Les départs anticipés

LE DÉPART À LA RETRAITE AVANT L'ÂGE LÉGAL

	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraites anticipées	2 335	844	3 179
Retraites anticipées longue carrière	2 297	822	3 119
Retraites anticipées assurés handicapés	27	13	40
Retraites anticipées travailleurs handicapés	11	9	20
Nombre total de mesures dérogatoires	94	38	132
Travailleurs de l'amiante	40	8	48
Incapacité permanente	54	30	84

Sources: InfoCentre SNSP et Maori - CNAV

3 179 retraites anticipées ont été attribuées en 2021 par la CARSAT Auvergne dont 98,1% pour longue carrière. 132 personnes ont bénéficié d'une mesure dérogatoire : 36,4% au titre de travailleur de l'amiante et 63,6% pour incapacité permanente



LA SURCOTE ET LA DÉCOTE

Les retraités de droit direct bénéficiant de la surcote

	Hommes	Femmes	Total	Nombre de droits directs contributifs	% de surcôte / droits directs contributifs
Pensions avec surcote	826	1 297	2 123	15 098	14,1%

Sources: InfoCentre SNSP et Maori - CNAV

En 2021, 2 091 attributions de droits contributifs directs l'ont été en bénéficiant de la majoration au titre de la surcote, soit 14,1%

Les retraités de droit direct ayant un taux réduit

	Hommes	Femmes	Total	Nombre de droits directs contributifs	% par rapport aux droits directs contributifs
Pensions avec un taux minoré	711	1 016	1 727	14 581	11,8%

Sources: InfoCentre SNSP et Maori - CNAV

En 2021, 1 727 attributions de droits contributifs directs l'ont été à taux réduit, soit 11,8 %



5. La retraite complémentaire des travailleurs indépendants

RÉPARTITION DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS SELON LA NATURE DU DROIT :

	Droits propres	Droits dérivés	Total
Retraites complémentaires des travailleurs indépendants	1 871	935	2 806

Source: Maori - CNAV

En 2021, 2 806 retraites complémentaires pour travailleurs indépendants ont été attribuées par la CARSAT Auvergne



Depuis le 1^{er} janvier 2020, le régime général est chargé de gérer la liquidation et le paiement des retraites de base et des retraites complémentaires des travailleurs indépendants.

Quelques définitions

Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) :

Allocation unique et différentielle. Elle a pour but, sous certaines conditions, d'élever l'ensemble des ressources à un montant minimum.

• Allocation Supplémentaire :

Cette allocation tend à procurer à toute personne âgée un montant minimum de ressources uniforme quel que soit le régime auquel elle est rattachée. Elle vient s'ajouter à une prestation déjà servie si l'assuré remplit des conditions d'âge, de ressources, de nationalité et de résidence. Son montant est fixé par décret.

Allocation Supplémentaire d'invalidité (ASI) :

Elle est destinée, sous certaines conditions, aux assuré(e)s invalides qui ne remplissent pas la condition d'âge pour obtenir l'allocation de Solidarité aux Personnes Âgées.

Cotisations Sociales :

Les cotisations sociales sont des versements à des régimes qui, pour l'assuré, donnent droit à des prestations sociales lors de la réalisation d'un risque couvert par la Sécurité sociale.

• Droit direct ou personnel :

C'est un droit acquis par l'assuré lui-même en fonction des cotisations versées. L'avantage contributif personnel est une retraite. Le droit personnel non contributif est l'Allocation aux Vieux Travailleurs Salariés et l'Allocation aux Mères de Famille.

• Droit Contributif:

C'est un avantage dont le montant est proportionnel au nombre d'années d'assurance. Il peut avoir le caractère de droit personnel ou de droit dérivé.

• Décote :

C'est une minoration du taux retenu pour le calcul de la retraite liée à un nombre insuffisant de trimestres cotisés.

Droit dérivé :

C'est un avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé. L'allocation veuvage et la retraite de réversion sont des droits dérivés contributifs. Les droits dérivés non contributifs (secours viagers) sont quasiment en voie de disparition.

Droit non Contributif :

Il s'agit d'un avantage attribué à une personne privée de ressources. La prestation est d'un montant uniforme et peut avoir aussi le caractère de droit personnel ou de droit dérivé.

Minimum Vieillesse:

C'est un dispositif regroupant un ensemble de prestations, qui garantit à toute personne un montant minimum de ressources.

Régime :

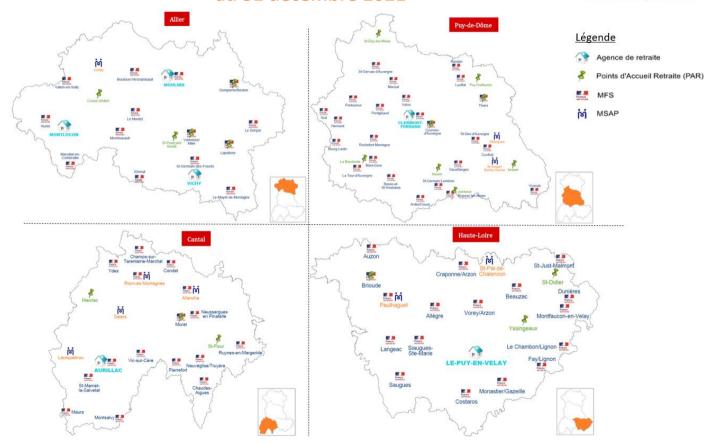
Un régime au sens juridique du terme, est un ensemble de dispositions réglementaires s'appliquant à un groupe donné d'affiliés et définissant les prestations auxquelles ils ont droit. Il est géré par une organisation autonome. Le Régime Général vise les personnes salariées. Son champ d'application a été largement étendu à des personnes "assimilées". Financé à l'origine par des cotisations, le régime a vu ses ressources se diversifier pour tenir compte de la nature des prestations versées : les prestations contributives sont la contrepartie de cotisations tandis que les prestations dites non contributives sont liées à la solidarité.

Surcote:

C'est une majoration de la retraite appliquée sur le montant de la retraite des salariés ayant travaillé au-delà de la durée légale requise.

Le réseau d'accueil retraite de la CARSAT Auvergne au 31 décembre 2021







Carsat Retraite & Santé autravail Votre interlocuteur en région pour









Publication annuelle régionale publiée par la CARSAT Auvergne Directeur de la publication : CRULLI Jean-Christophe Conception et réalisation : Service Contrôle de Gestion et Statistiques ISSN: 2557-0811